



## Procès-verbal de la séance du Conseil Général

### Séance du 12 décembre 2022 selon convocation.

La séance débute à 19h30 sous la présidence de M. Jérémie Crisinel, Président.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentation des nouveaux membres.
3. Ordre du jour.
4. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
5. Communications du bureau.
6. Communications de la Municipalité.
7. Préavis n°2022-04 concernant l'avenant au règlement sur la taxe spécifique sur l'énergie électrique – suppression du plafonnement.
8. Préavis n°2022-05 concernant le budget 2023.
9. Préavis n°2022-06 concernant le collège : rénovation du local de l'ancienne poste au rez-de-chaussée.
10. Préavis n°2022-07 concernant le réaménagement du cimetière.
11. Propositions individuelles et divers.

### **1. Appel.**

Sont absents excusés :

Mme Laurent Zeller Véronique.

M.M. Bourgeois Olivier, Laurent Marc-Olivier et Zeller Lionnel.

Sont Absents non-excuses :

Mmes Breton Isabelle, Weber Marie-France.

M.M. Breton Olivier et Weber Patrick.

Le Conseil Général compte à ce jour 48 membres, 40 sont présents pour débiter cette séance.

### **2. Assermentation des nouveaux membres.**

Il n'y a pas de nouveau membre à assermenter.

### **3. Ordre du jour.**

L'ordre du jour ainsi présenté est accepté à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

### **4. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.**

Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2022 est accepté à mains levées, à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.



## 5. Communications du bureau.

M. le Président propose qu'un apéritif-dinatoire soit organisé après chaque séance avec un budget de 500.- hors boissons. Il propose que le bureau en collaboration avec la Municipalité s'occupe de l'organisation et que les membres puissent faire des suggestions de menus-apéros. L'assemblée est d'accord avec cette proposition.

## 6. Communications de la Municipalité.

M. Michel David ; concernant les bacs à fleurs en Liamont, ils avaient installé afin de faire ralentir la circulation car une zone 30km/h était interdite. La situation a évolué et un projet de zone 30km/h est à l'étude, des mesures ont été effectuées afin de définir cette zone, le projet sera présenté au printemps. Le projet de la fibre avance bien malgré plus de trous que prévu car plus compliqué que prévu. Cablex est très content de l'accueil des habitants. À la suite d'une proposition de la Romande Energie, l'éclairage public de la commune sera éteint dès le 13 décembre de 23h à 4h55 du matin, c'est un essai avec la possibilité de revenir en arrière.

M. le Syndic ; le développement de la scierie Zahnd sera mis à l'enquête dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Il informe qu'un vin chaud sera servi le 24 décembre devant l'église à l'issue du culte de 18h.

## 7. Préavis n°2022-04 concernant l'avenant au règlement sur la taxe spécifique sur l'énergie électrique – suppression du plafonnement.

Chaque membre a reçu le préavis n°2022-04 ainsi que le rapport de la commission des finances. M. Michel David commente le préavis et donne des détails concernant les montants alloués jusqu'à présent. Cet avenant au règlement actuel a pour but de consolider les rentrées de cette taxe pour subvenir aux financements alloués à des investissements réalisés dans le domaine des énergies renouvelables et du développement durable. Cette modification va surtout impacter les deux gros consommateurs de la commune qui ont été informés de cette démarche. La Municipalité se doit d'anticiper l'approvisionnement de ce fonds et propose la suppression du plafonnement de CHF 8'000.- par an et par client final du règlement sur la taxe spécifique sur l'énergie électrique. La suppression de ce plafond permettra d'alimenter notre fonds d'un montant d'environ CHF 45'000.- pour l'année 2023. Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par M. Daniel Reymond et recommande d'accepter le préavis n°2022-04 tel que présenté. M. Laurent Zahnd demande si cette proposition est correcte étant donné que la scierie devra payer CHF 24'000.-, Enerbois CHF 18'000.- et le reste de la commune seulement CHF 6'000.- ?? M. le Syndic est étonné de cette question étant donné que les deux entreprises ont été informées de cette démarche. Il dit qu'il faut bien trouver une solution pour alimenter ce fond, de plus la dernière révision fiscale a été favorable pour les entreprises. En contrepartie la commune va soutenir le projet solaire de la scierie qui va leur permettre de diminuer cette taxe. Il faut trouver un équilibre entre tous.

M. Laurent Zahnd demande si en cas de oui du conseil, on pourra rediscuter de la taxe l'année prochaine ? La Municipalité ; à voir selon les finances communales mais pas avant 2-3 années vu les demandes de subventions à venir. Il n'y a plus de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis n°2022-04 sont acceptés à l'unanimité avec un avis contraire et trois abstentions.



## **8. Préavis n°2022-05 concernant le budget 2023.**

Chaque membre a reçu le préavis n° 2022-05, le budget ainsi que le rapport de la commission des finances. M. le Syndic commente le budget page par page en énumérant les postes aux variations importantes. L'endettement de la commune est de CHF 1'317'000.- pour un plafond de CHF 4'000'000.-. Le compte « service des eaux » voit ses charges augmentées en raison de l'achat d'un compteur d'eau qui sera installé entre Rueyres et Bercher afin de permettre un juste décompte du volume d'eau utilisé par notre commune. Le prix de l'eau va passer de 2.00m3 à 2.50m3 comme facturé pour les habitants de Bercher. Le budget 2023 présente un excédent de charges de CHF 23'162.-

Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par M. François Füllemann et recommandent d'accepter le préavis n° 2022-05 tel que présenté. M. Pietro Ricci demande si le prix de l'eau va aussi augmenter pour les habitants de Bercher ? et si des recherches de fuites vont être faite ? M. le Syndic, pas d'augmentations car ils paient déjà 2.50m3, et avec un nouveau compteur on saura exactement s'il y a des fuites et pourront dans ce cas faire des recherches.

Il n'y a pas de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis n°2022-05 sur le budget 2023 sont acceptées à l'unanimité, sans abstention ni avis contraire.

## **9. Préavis n°2022-06 concernant le collège : rénovation du local de l'ancienne poste au rez-de-chaussée.**

Chaque membre a reçu le préavis n°2022-06, le rapport de la commission ad hoc et le rapport de la commission des finances. La Municipalité propose de supprimer l'ancien guichet postal, de remplacer le revêtement du sol ainsi que le faux plafond, d'y aménager un coin cuisine et de créer une douche. Le petit WC existant sera entièrement rénové et l'eau chaude sanitaire sera raccordée au boiler existant du collège. Le but étant de créer un espace communal disponible pour des petites réunions ou assemblées, événements publics ou privés, rassemblant qu'un petit nombre de personnes environ 12 et qui serait complémentaires au casino. Il est à relever que ce local serait facilement aménageable en studio. La Municipalité demande au conseil de l'autoriser à entreprendre les travaux de rénovation pour un montant de CHF 97'000.- de financer ces travaux par un emprunt de CHF 97'000.- aux taux actuels, à amortir ces travaux sur 10 ans, représentant une charge annuelle d'amortissement de CHF 9'700.-. Les conclusions du rapport de la commission ad hoc sont lues par M. Gilles David et recommandent d'accepter le préavis n°2022-06. Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par M. Daniel Laux et recommandent également d'accepter le préavis tel que présenté. Il n'y a pas de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions des deux rapports concernant le préavis n°2022-06 sont acceptées à l'unanimité sans abstentions ni avis contraire.

## **10. Préavis n°2022-07 concernant le réaménagement du cimetière.**

Chaque membre a reçu le préavis n°2022-07, le rapport de la commission ad hoc et le rapport de la commission des finances. M. Marc David commente le préavis et nous montre un plan du cimetière. Il est prévu l'aménagement de deux nouveaux colombariums, le réaménagement de l'allée en pavés, la rénovation du couvert ainsi que sa toiture, la désaffectation d'une partie des plus anciennes tombes de la partie centrale, la création d'un jardin du souvenir ainsi qu'un banc arqué recouvert de bois, l'aménagement paysagé de cette place centrale ainsi que le rafraîchissement du mur extérieur. Trois chênes seront plantés autour de ce jardin du souvenir.



Ces travaux pourraient commencer au deuxième semestre 2023. La Municipalité demande au conseil de l'autoriser à entreprendre le réaménagement du cimetière pour un montant de CHF 165'000.-, de financer ces travaux par un emprunt de CHF 165'000.- aux taux actuels, d'amortir ces travaux sur 20 ans, ce qui représente une charge annuelle d'amortissement de CHF 8'250.-

Les conclusions du rapport de la commission ad hoc sont lues par Mme Sylvia Jordan et recommandent d'accepter le préavis n°2022-07. Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par M. Jean-Luc Baehler et recommandent également d'accepter le préavis tel que présentés. M. Bertrand Ménard demande si les colombariums ont le même temps que les tombes avant leurs désaffectations ? M. le Syndic ; oui. Il n'y a plus de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions des deux rapports concernant le préavis n°2022-07 sont acceptées à l'unanimité sans abstentions ni avis contraire.

## **11. Propositions individuelles et divers.**

Mme Luzia Jordan informe que le lampadaire vers le pont sur le chemin piétonnier de Bercher ne fonctionne pas. M. Michel David dit qu'ils sont déjà intervenus il y a 3-4 semaines et vraisemblablement pas encore résolu le problème, il relance. M. Kevin Besson demande si Bercher va aussi éteindre ces lampadaires donc éteindre le chemin piétonnier ? M. Michel David dit que la commune de Bercher ne va pas éteindre ces lampadaires car ils ont des passages pour piétons donc le chemin sera éclairé jusqu'à la hauteur du chemin de la STEP.

M. Bertrand Ménard demande quelles sont les consignes concernant le déneigement car quand il n'y a pas de trottoirs on se retrouve avec des gros tas de neige devant les places de parcs. M le Syndic, ils essaient de débayer au maximum sans créer des nuisances. Il va informer la personne concernée. M. Gilles David annonce qu'un vin chaud sera servi à la déchetterie le samedi 24 décembre. Mme Christine Cazes demande si les fenêtres de l'Avent pourraient être organisées l'année prochaine ? M. le Syndic ; à réfléchir, pourquoi pas ?!

M. le Syndic remercie le conseil pour l'acceptation des 4 préavis présentés. Il remercie également ses collègues municipaux pour le bon travail effectué, la bonne ambiance, et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

M. le Président remercie à son tour la Municipalité, les commissions ainsi que le bureau pour le bon travail. Pour finir il souhaite également un joyeux Noël et une bonne année à tous.

La prochaine séance n'est pas encore fixée.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h03.

Le Président :

La Secrétaire :

Jérémy Crisinel

Sarah David